



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation – Travaux électriques – 45 rue du Général Leclerc - Ets EIMI Elec – ARR 2026-01-29-10-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle 25230 Seloncourt
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux électriques, 45 rue du Général Leclerc à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux électriques auront lieu à SELONCOURT au niveau du 45 rue du Général Leclerc. Ces travaux débuteront le 23 février 2026 pour une de 15 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit sur les abords du chantier. Les véhicules de l'entreprise EIMI Elec se stationneront sur la piste cyclable devant le 45 rue du Général Leclerc. La piste cyclable ainsi que le trottoir seront interdits aux cyclistes et aux piétons.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux d'interdiction de stationner devront être mis en place 7 jours avant le début des travaux. Des panneaux pour fermeture de la piste cyclable ainsi que pour piétons seront installés. Une déviation sera mise en place pour que les piétons traversent la route pour prendre le trottoir d'en face.

Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 30 janvier 2026

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation